

AUTEURS:

Cristina Stefan, PhD. Eng. (*Quarter Mediation, Netherlands*)

Constantin Stefan, MSc. Eng. (*Quarter Mediation, Netherlands*)

Andrei-Cristian Stefan, Eng. (*Quarter Mediation, Netherlands*)

Sara Diodato (*Civiform società cooperativa sociale, Italy*)

Francesco Cavallo (*Civiform società cooperativa sociale, Italy*)

Massimiliano Costa, PhD. Professor (*Università Ca' Foscari di Venezia, Italy*)

Cristiano Chiusso, PhD. (*Università Ca' Foscari di Venezia, Italy*)

Gilles Giovannangeli (*Coopérative d'activité et d'emploi Work In SCOP – Sc'Opara, France*)

Pauline Lemaire (*Coopérative d'activité et d'emploi Work In SCOP – Sc'Opara, France*)

Elsa Pehkonen (*Innoventum OY, Finland*)

Riina Korhonen (*Innoventum OY, Finland*)

Janne Leinonen (*Innoventum OY, Finland*)

Résumé analytique

Dans le cadre de ce résultat, le projet REACT vise l'élaboration d'un document de recommandation composé de deux chapitres différents:

1. Analyse des différentes méthodes de reconnaissance de la compétence entrepreneuriale en Europe

Ce chapitre est basé sur les résultats de la recherche effectuée par chaque partenaire pour identifier les stratégies nationales pour la reconnaissance des compétences entrepreneuriales dans les pays impliqués dans le projet REACT. L'objectif principal de ce chapitre est d'établir un aperçu des concepts, stratégies et/ou initiatives existants, qui visent à établir l'état de l'art de la compétence entrepreneuriale dans quatre États membres différents de l'UE, comme c'est brièvement décrit ci-dessous :

En France

Il n'existe pas de système spécifique de reconnaissance des compétences entrepreneuriales, mais des stratégies et des lois plus larges font référence au développement de l'entrepreneuriat telles que:

- ✓ Orientation et planification de la reconstruction de l'école dans la République (210) – Loi 2013-595 du 8 Juillet 2013 édicte qu'il est de la responsabilité de l'école de promouvoir le sens de l'initiative et d'encourager la participation avec des partenaires extérieurs par des initiatives telles que les visites d'entreprises, les stages et la découverte de l'entreprise, ainsi que les projets importants pour le développement des compétences.
- ✓ Socle commun de connaissances et de compétences (*Socle commun*) (211) – Decret No 2015-372 du 31 Mars 2015 qui identifie le lien avec la compétence " Autonomie et sens de l'initiative ", qui demande aux étudiants de prendre des initiatives, d'être entrepreneurs et de mettre en œuvre des projets après avoir évalué les résultats possibles de leurs actions.

Toutefois, la stratégie la plus pertinente est la stratégie nationale d'innovation "Une nouvelle donne pour l'innovation", lancée en 2013. Le responsable de cette stratégie est le Commissaire général à l'innovation, sous l'autorité du Premier ministre, en collaboration avec le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et le Ministère de l'économie. Les objectifs de cette stratégie s'articulent autour de quatre axes d'action:

- ✓ organisation et évaluation des politiques publiques en faveur de l'innovation;
- ✓ le développement d'une culture de l'entrepreneuriat et de l'innovation;
- ✓ accroître l'impact économique du transfert de la recherche publique;
- ✓ soutenir la croissance des entreprises par l'innovation.

Aux Pays-Bas

Aux Pays-Bas, la situation en matière de reconnaissance de la compétence entrepreneuriale est différente de celle des autres pays car le gouvernement a lancé en 2008 un programme d'action pour l'éducation et l'entrepreneuriat (Actieprogramma voor onderwijs en ondernemerschap) géré par le ministère des affaires économiques et le ministère néerlandais de l'éducation, de la culture et des sciences.

Les écoles néerlandaises bénéficient d'une très grande d'autonomie en ce qui concerne leurs programmes scolaires. A cet égard, l'éducation à l'entrepreneuriat n'est pas explicitement reconnue comme une partie obligatoire dans les programmes scolaires, mais il existe une forte demande de formation à l'entrepreneuriat, principalement dans l'enseignement professionnel car elle est axée sur le développement de compétences entrepreneuriales spécifiques. Par conséquent, les étudiants impliqués dans l'enseignement professionnel ont la possibilité de choisir la formation continue en entrepreneuriat comme matière optionnelle (*keuzedelen*).

Après 3 années d'application, le Programme d'action pour l'Education et l'Entrepreneuriat a été examiné et un module a été élaboré par le Centre d'expertise sur l'enseignement et la formation professionnels (EFP) et le marché du travail pour le secteur du commerce (KCH - Kenniscentrum Handel) en coopération avec les parties prenantes. L'objectif principal du module est de permettre aux étudiants en formation professionnelle de devenir autonomes ou indépendants et de développer l'entrepreneuriat pour accroître leur employabilité.

En Finlande

Dans ce contexte, la Finlande est le pays le plus avant-gardiste en ce qui concerne l'élaboration de stratégies pour la reconnaissance et le renforcement des compétences entrepreneuriales.

Depuis 2009, la Finlande dispose d'une stratégie nationale pour l'entrepreneuriat appelée "Lignes directrices pour l'éducation à l'entrepreneuriat", qui est dirigée par le Ministère de l'éducation et de la culture (MoEC) et couvre la période 2009-2015. Les lignes directrices ont été élaborées grâce à une large coopération avec différents opérateurs de la communauté entrepreneuriale. Les lignes

directrices portent sur tous les niveaux, de l'éducation et de la protection de la petite enfance à l'éducation des adultes et à l'enseignement supérieur, et visent à renforcer l'esprit d'entreprise chez les Finlandais et à faire de l'entrepreneuriat un choix de carrière plus attrayant. Ces mesures concernent l'ensemble du système éducatif et visent à développer une citoyenneté active, à renforcer la créativité et l'innovation dans l'éducation et la formation, à créer une culture et une attitude entrepreneuriales positives et à promouvoir la création d'entreprises.

En Italie

En Italie, il n'existe pas de stratégie officielle pour la reconnaissance des compétences entrepreneuriales, mais le gouvernement central met en œuvre un système national de certification des compétences acquises par les personnes (en études, dans la vie et au travail). Afin de promouvoir leur mobilité géographique et la rencontre entre l'offre et la demande sur le marché du travail, l'Italie est en train d'élaborer un système de reconnaissance qui évalue la visibilité de la capacité d'apprentissage et de dépense de la certification au niveau national et européen. Dans le modèle italien de certification des compétences, chaque région soit crée son propre modèle de certification, soit crée un système fragmenté avec des contenus et des procédures différents.

2. Analyse des situations dans lesquelles l'entrepreneuriat est reconnu comme une compétence applicable

Dans ce chapitre, les partenaires du consortium du projet REACT ont appliqué un processus de validation inspiré du système réel de certification des compétences, comprenant quatre phases distinctes : identification, reconnaissance, évaluation et expérimentation de la compétence entrepreneuriale. Les partenaires REACT ont utilisé ce cadre comme une structure à suivre, concentrant leur attention sur la phase d'évaluation, puisque le projet vise à concevoir différentes situations dans lesquelles l'entrepreneuriat est reconnu comme une compétence applicable.

Phase d'identification :

Afin de développer des situations et des activités permettant d'évaluer l'entrepreneuriat, dans cette première phase, trois compétences ou plus par partenaire ont été choisies dans le cadre d'EntreComp. Par la suite, les compétences choisies ont été évaluées à travers différentes activités proposées par les organisations partenaires impliquées dans le projet REACT, dans le cadre de la phase d'évaluation.

Phase de reconnaissance:

Cette phase visait à identifier et à définir formellement les compétences qui feront l'objet d'une validation, l'identification des connaissances et/ou des compétences à valider étant basée sur des références/normes de compétences formalisées ou institutionnalisées (par exemple, systèmes régionaux de certification, normes nationales spécifiques, etc. Au cours de cette phase, les compétences ont été décrites et formellement rapportées dans des documents spécifiques remis par le candidat/apprenant qui souhaite faire reconnaître une ou plusieurs compétences entrepreneuriales (par exemple, la capacité à travailler en équipe). Cette phase a été utile pour comprendre quelles sont les étapes de la reconnaissance formelle.

Phase d'évaluation :

Au cours de cette phase, les partenaires REACT ont concentré leurs travaux sur la recherche d'activités et de situations dans lesquelles les compétences entrepreneuriales peuvent être évaluées, l'objectif de la phase d'évaluation étant de vérifier le niveau des compétences existantes acquises dans des contextes d'apprentissage non formel et/ou informel.

Par conséquent, chacun des partenaires du projet a décrit trois situations et/ou activités différentes qui permettent d'évaluer certains aspects de la compétence entrepreneuriale. Selon le document EntreComp, le cadre est composé de trois domaines de compétences, quinze compétences, un modèle de progression à huit niveaux et une liste de 442 acquis d'apprentissage.

C'est pourquoi, le présent chapitre comprend les exemples suivants d'activités choisies par les partenaires du consortium REACT:

Quarter Mediation (NL):

LEGO listening ;

Echange de qualités;

Enquête appréciative.

Coopérative d'activité et d'emploi Work In SCOP – Sc'Opara (FR):

Pensée conceptuelle;

Introduction à l'esprit entrepreneurial coopératif ;

Simulation d'une coopérative sociale.

Innoventum OY (FI):

Enterprise game;

Auto-évaluation;

L'économie circulaire et le jeu de l'entreprise.

Università Ca' Foscari di Venezia (IT):

Space Adventure;

Elevator Pitch;

Business Model Canvas.

Civiform società cooperativa sociale (IT):

Entrepreneuriat et création d'entreprises;

Marshmallow challenge;

GEM game.

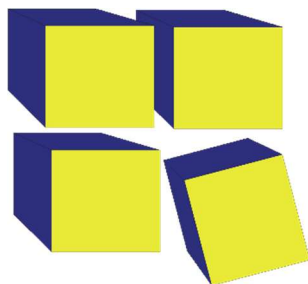
Phase d'expérimentation :

Afin de tester les situations dans lesquelles l'entrepreneuriat est reconnu comme une compétence applicable, les partenaires du consortium ont décidé de tester au moins une activité avec leurs groupes cibles adultes ou avec les adultes impliqués dans la deuxième production intellectuelle du projet.

Pour cette phase, chaque partenaire, à l'exception du partenaire technique Innoventum Oy, a organisé un atelier au cours duquel un évaluateur a suivi la manière dont les participants ont mené l'activité selon les instructions. Au cours de l'activité, l'évaluateur avait pour tâche d'observer les apprenants adultes et leur comportement afin de vérifier et, le cas échéant, de confirmer leur capacité à développer certaines compétences ciblées pour être évaluées dans le cadre de l'activité spécifique. Pour chaque expérimentation, les organisations partenaires du consortium REACT décident d'évaluer une ou plusieurs compétences entrepreneuriales, en fonction du type d'activité que chacune d'elles a choisi d'organiser.

Conclusion

Un processus reconnu de certification de l'entrepreneuriat est encore loin des objectifs fixés par la Commission européenne. Quoiqu'il en soit, des efforts ont été faits - en particulier dans des pays comme les Pays-Bas et la Finlande - pour inclure officiellement l'entrepreneuriat dans les programmes scolaires. L'entrepreneuriat en tant que compétence est progressivement intégré dans les programmes scolaires et de formation professionnelle et des efforts sont faits pour créer des cadres et des outils permettant de rendre l'entrepreneuriat opérationnel - entre autres compétences transversales - dans l'éducation, la formation et la jeunesse. Les activités mises en œuvre dans le cadre du projet REACT ont été importantes tant pour les groupes cibles que pour les représentants des organisations partenaires participant aux activités du projet, car elles contribuent concrètement à renforcer les compétences entrepreneuriales utiles à la recherche d'emploi, à améliorer la qualité de vie et à favoriser l'inclusion sociale des adultes peu qualifiés visés par le projet.



QUARTER MEDIATION

inn^oventum



Università
Ca' Foscari
Venezia



Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que ses auteurs et la Commission ne peut être tenue responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qu'elle contient.